



PARTENARIAT

UNAFAM 78

MDPH 78

TERRITOIRES D'ACTION SOCIALE (CG78)

CENTRE HOSPITALIER THÉOPHILE ROUSSEL



AMAL HAZAËL-MASSIEUX
DIRECTRICE ADJOINTE CENTRE HOSPITALIER THÉOPHILE ROUSSEL

« Afin de répondre au mieux à sa double mission en santé mentale et en soins psychiatriques, le centre hospitalier Théophile Roussel s'est engagé dans une **politique active** de développement de partenariats. Cette politique vient en appui aux multiples pratiques coopératives animées par les professionnels de terrain pour répondre aux besoins médico-psychosociaux des patients et de leurs proches.

Ce dossier présente un dispositif partenarial mis en place depuis un an. Il a été sélectionné en raison de son caractère exemplaire pour être présenté le 9 mars prochain, au colloque organisé par la Fédération Hospitalière de France sur « la place des usagers dans les établissements de santé ».

■ DE QUEL DISPOSITIF S'AGIT-IL ?

Il s'agit d'un travail **multi institutionnel** renforcé à travers :

- ✓ Les commissions partenariales d'harmonisation autour des cas complexes,
- ✓ La création d'une synergie et d'un échange de compétence et de savoir.

■ DANS QUEL CONTEXTE A-T-IL ÉTÉ MIS EN PLACE ?

La représentante des usagers au Centre Hospitalier Théophile Roussel, siégeant à la CRUQPC (Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge) d'un côté et au CDAPH (Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) de l'autre est à l'initiative du projet.

En effet, grâce à son intégration dans les différentes institutions, elle a pu constater **les difficultés que rencontrent les usagers notamment dans le domaine de la psychiatrie, à accéder à tous leurs droits**. Les parcours de soins se trouvent souvent perturbés ou bloqués par manque de connaissance du fonctionnement institutionnel, ou par une problématique d'orientation liée aux profils des patients, aux manques de places, à la limite d'âge ou à la complexité des prises en charge.

De leur côté les professionnels de la santé, du médicosocial, de l'action sociale se trouvent quelquefois dépassés par des situations complexes révélatrices des limites du travail de chacun.

Ce constat partagé autour des cas complexes ou sans solution a abouti fin 2010 à la mise en place d'un comité de pilotage regroupant 4 partenaires :

- ✓ La représentante des usagers : UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques) : Roselyne TOUROUDE,
- ✓ La directrice adjointe du Centre Hospitalier Théophile Roussel chargée des partenariats et des relations avec les usagers : Amal HAZAËL-MASSIEUX,
- ✓ La directrice du Territoire d'action sociale Méandres de Seine - Conseil Général des Yvelines : Sylvie RICHARD et son homologue, directrice du territoire de Saint-Germain-en-Laye - Conseil Général des Yvelines : Anne CHOLET.
- ✓ La directrice adjointe du CHL Méandres de Seine et Saint-Germain-en-Laye (MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées) : Sylvie GAGNET

Plusieurs réunions ont permis l'aboutissement d'un projet qui se concrétise par 2 axes de travail.

■ QUELS SONT LES DEUX AXES DE TRAVAIL ?

Axe 1 : CRÉATION DE RÉUNIONS PARTENARIALES D'HARMONISATION AUTOUR DES CAS COMPLEXES

Objectifs :

- ✓ Articuler les interventions des services : Territoire d'Action Sociale (TAS) -MDPH Coordination Handicap Local (CHL), Centre Hospitalier Théophile Roussel (en cas de besoin, d'autres partenaires à la demande),
- ✓ Travailler ensemble l'ajustement de parcours de certains enfants suivis par les différents services,
- ✓ Contribuer à une prise en charge concertée et complémentaire de certains enfants aux situations complexes.

Public visé :

Les enfants et adolescents qui présentent des situations complexes qui requièrent un accompagnement en réseau à la croisée des prises en charge :

- ✓ Hôpital psychiatrique
- ✓ MDPH
- ✓ Protection de l'enfance

Axe 2 : CRÉATION D'UNE SYNERGIE ET D'UN ÉCHANGE DE COMPÉTENCE ET DE SAVOIR : FORMATIONS, SÉANCES D'INFORMATION, TABLES RONDES ETC.

Objectifs :

- ✓ Mieux connaître l'intervention des partenaires, leurs missions, mais aussi leurs limites et leurs évolutions,
- ✓ Apprendre à connaître les partenaires qui interviennent sur le territoire,
- ✓ Favoriser la compréhension commune des problématiques rencontrées.

■ QUELS SONT LES RÉSULTATS DÉJÀ CONSTATÉS ?

5 séances d'harmonisation partenariale ont eu lieu, **16 cas traités avec des solutions trouvées pour certains cas parmi les plus difficiles grâce à ce travail de partenariat.**

Parallèlement, des actions de formation et de sensibilisation ont été effectuées, d'autres sont prévues.

Au programme 2012, il est prévu, entre autre, une journée d'étude autour du « **parcours de vie, parcours de soins** » **des enfants et adolescents ayant un trouble psychique.** Cette journée cible essentiellement les acteurs des territoires et secteurs concernés afin de favoriser un savoir commun et une connaissance mutuelle des missions de chacun.

■ EN QUOI CETTE ACTION EST-ELLE EXEMPLAIRE ?

L'action est exemplaire car elle est innovante, remarquable et reproductible.

Elle est **innovante** car il s'agit d'un réseau qui s'est construit sur **plusieurs niveaux** : Le premier se situe au niveau des professionnels du terrain qui connaissent bien la situation et les besoins du patient. Ils saisissent la commission partenariale d'harmonisation après avoir épuisé toutes les solutions qui sont à leurs dispositions. Le deuxième au niveau des responsables des services. Ces derniers connaissent bien leur offre et sont capables de mobiliser les marges de manoeuvre autorisées par l'institution dans des situations particulières. Enfin au niveau des directeurs et décideurs des différentes institutions permettant de « pousser les limites » et de proposer des solutions innovantes.

Il s'agit plutôt d'une toile de réseaux se déployant horizontalement et verticalement entre professionnels de différentes disciplines, structures et niveaux de décisions.

Elle est **remarquable** car il s'agit d'un **réseau formalisé sur un territoire bien délimité.**

Ce réseau permet de décloisonner le travail en réunissant tous les partenaires des différents champs d'intervention chacun apportant son expertise son regard et ses propositions.

Les acteurs réalisent ensemble dans **une unité de temps et de lieu, une évaluation globale, approfondie et partagée des situations.** Ils recherchent ensemble une solution **concrète**, qui répond au besoin de la personne et qui peut être mise en œuvre par les acteurs eux-mêmes, leurs services et/ou leurs partenaires.

Elle est **reproductible**, car le dispositif est formalisé et décrit dans ses modalités de fonctionnement. Il peut ainsi servir de modèle sur tout autre territoire bénéficiant de la conviction et la volonté de ses acteurs.



DR BRUNO RIST
MÉDECIN CHEF DE PÔLE DU
78-I-03

« L'initiative de l'Unafam, du Conseil Général et du Pôle 78-I-03, conjointement avec la Direction des Partenariats et des Relations avec les Usagers, a

eu un impact immédiat dans la reconnaissance mutuelle des compétences et des limites des équipes de chacune des institutions.

Les équipes ont pu mener des initiatives innovantes dans des situations cliniques et médico-psycho-sociales complexes, grâce à une meilleure connaissance des conceptions et des méthodes de chacun.



SYLVIE RICHARD
DIRECTRICE DU TERRITOIRE D'ACTION SOCIALE
MÉANDRES DE SEINE

« Ce projet c'est tout d'abord une **rencontre** autour d'un constat commun que les situations complexes touchent à la limite de nos actions respectives et sont source de souffrance pour les personnes autant que pour les équipes qui les accompagnent.

C'est une **conviction commune** forte, qu'ensemble nous sommes meilleurs, d'où l'idée de créer ce réseau.

C'est un **engagement réciproque** à chercher, à trouver, à innover, à construire ensemble... »



ROSELYNE TOUROUDE
REPRÉSENTANTE DES USAGERS - UNAFAM

« Ce partenariat est important, il facilite l'accès aux droits des usagers. Les professionnels oeuvrent ensemble pour trouver une prise en charge adaptée dans les situations les plus difficiles, lorsque tout est bloqué, qu'aucune réponse ne semble possible.

La plupart des cas très difficiles concerne les grands adolescents, et il arrive que ces jeunes "sans solution", les cas les plus lourds et complexes, soient renvoyés dans leur famille, qui se trouve alors confrontée à une situation insupportable, de détresse totale. Les parents, la fratrie sont mis en péril, parfois détruits.

Ces réunions entre partenaires décideurs doivent permettre d'éviter d'arriver à ces extrémités dramatiques en offrant une prise en charge adaptée aux besoins. »

■ QUELLES ONT ÉTÉ LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ?

Il n'y a pas eu de difficultés particulières, car c'est l'aboutissement logique d'un travail qui s'est construit au fil des années au sein du Centre Hospitalier Théophile Roussel avec les représentants des usagers qui sont des partenaires à part entière.

■ QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?

Depuis 2012 ce type de réunion concerne les cas complexes adultes. La pratique est à créer mais rencontre déjà l'adhésion de tous au vu des besoins.

Après la psychiatrie infanto-juvénile du 78 et la psychiatrie adulte, le dispositif sera étendu à la psychiatrie infanto-juvénile du 92. Il est aussi prévu la participation de l'Education Nationale à ce dispositif.

Contact Direction des Partenariats et des Usagers du Centre Hospitalier Théophile Roussel de Montesson : 01 30 86 38 36 et mc.lemoine@th-roussel.fr